

PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE n°2 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mai 2012



ATELIER CHADO

Dorothée DUSSOL – Charlotte KUENTZ

17 rue Louis Balmens – 05000 GAP

Tel : 04 92 21 83 12

Mail : atelierchado@orange.fr

M.G. Concept Ingénierie

Résidence Les Fauvettes n°12

– Allée des Fauvettes – 05200.Embrun

tel : 04 92 43 05 55 – fax : 04 92 43 51 52

mail :

contact@mgconcept.net



**PROJET
D'AMENAGEMENT
ET DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
AVANT PROPOS.....	3
CHAPITRE 1 : MONTGENEVRE UN VILLAGE ET UNE QUALITE DE VIE A L'ANNEE.....	7
CHAPITRE 2 : MONTGENEVRE UN VILLAGE – STATION / LE TOURISME COMME MOTEUR	8
CHAPITRE 3 : ENVISAGER LE MONTGENEVRE DU XXIEME SIECLE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	9

AVANT PROPOS

Montgenèvre se situe à la frontière franco-italienne, dans le département des Hautes-Alpes, entre les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône Alpes et la région du Piémont. La station de ski de Montgenèvre est la doyenne des stations de sports d'hiver française (1907).

Complémentairement, Montgenèvre a su conserver son patrimoine culturel et environnemental en adoptant un développement résolument tourné vers la mise en valeur de son cadre naturel. La station bénéficie également d'un ensoleillement privilégié propice à la pratique des activités touristiques hivernales mais également estivales à travers la randonnée, le VTT et le golf.

Depuis 10 ans, Montgenèvre connaît un développement important qui a contribué à une amélioration manifeste du cadre de vie de la Commune, au confortement de son identité villageoise et au maintien de sa population, ainsi qu'au renforcement significatif de son économie touristique.

Dans ce contexte, la Commune a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme pour répondre précisément aux impératifs suivants :

- **Préfigurer le Montgenèvre du milieu du XXI^{ème} siècle**
- **Elever le niveau de son domaine skiable en améliorant sa qualité**

A travers le maintien d'une économie touristique probante, la Commune de Montgenèvre souhaite assurer son devenir social et économique, tout en garantissant le maintien de sa population.

- **Conforter la diversification de l'offre de loisirs et de l'économie touristique de la station**

Cet objectif exprime ainsi la volonté clairement affirmée de la Commune du développement des activités de son territoire pour assurer le maintien de sa population au pays. Il s'agit de poursuivre un développement touristique dynamique, respectueux de l'environnement, ce dernier étant la vitrine principale de toutes les activités de la station.

Sur ces bases, tout indique que la différenciation des produits touristiques est un atout complémentaire essentiel.

Cette diversification de notre offre touristique s'inscrit dans la volonté de conforter et de renforcer les dynamiques économiques, que le domaine skiable a engendrées de façon durable, prenant ainsi une vraie dimension stratégique pour l'avenir de Montgenèvre, en valorisant simultanément et de façon cohérente la diversité de nos ressources.

Dans tous les cas, elle vise à développer de nouveaux produits touristiques, afin de s'extraire de la pression concurrentielle et de se différencier : développement de la luge été/hiver concomitamment à l'adaptation de l'espace Chalvet, création du centre balnéoludique Durancia, village de cabanes dans les arbres au sein du camping du Bois de Boulogne des Alberts, agrandissement du plan d'eau, promotion des activités nordiques et de loisirs sportifs et ludiques ...

Bien au-delà, seule une politique complémentaire de diversification peut permettre de :

- développer l'habitat permanent,
- conforter les écoles,
- proposer des emplois plus stables – plus largement dans un Briançonnais qui en a besoin,
- permettre aux entreprises locales de travailler à l'année,
- assurer l'avenir de nos habitants, qui attendent de vivre sur un territoire qu'ils aiment,
- conforter les services nécessaires aux conditions de vie de chaque citoyen.

Bien évidemment, la prise en compte de l'environnement est partie intégrante de ces projets.

- **Développer l'offre d'hébergement social et les services connexes nécessaires au maintien d'une population permanente**

Cet objectif sera poursuivi, à la fois, à travers:

- des projets d'urbanisation mêlant lits touristiques, accession à la propriété, programmes d'hébergements saisonniers et aidés (urbanisation des zones AU de Clot Enjaime et de la Casette, extension de la zone U de LARGERIER, par exemple),
- des opérations de développement d'espaces à vocation économique (création de restaurants d'altitude, zone artisanale du Champ du Pin des Alberts, ...),
- des initiatives visant à renforcer l'offre en service de proximité et préserver les équipements publics (Poste, gendarmerie, petite enfance, écoles, services sanitaires, services techniques, régie des remontées mécaniques, station service, commerces ...),
- mais également avec des actions sociales et éducatives telles que la promotion du Contrat Educatif Local, intégrant la préparation à la citoyenneté européenne, l'apprentissage des langues étrangères, dès le plus jeune âge, ou de la culture d'entreprendre ...

- **Poursuivre un développement respectant l'environnement et le cadre villageois**

Cet objectif s'articule, autour de la sanctuarisation de plusieurs des espaces naturels communaux est à conforter (Janus, massif géologique du Chenaillet, sources de la Durance et de la Doire, Bois de Sestrières, sommet de la Plane, ...), tout en maintenant la diversification dans les pratiques « nature », qui prendra en compte l'approche sportive, comme étant complémentaire à l'approche touristique. En effet, la Commune a pris résolument le parti de préserver ses espaces naturels les plus sensibles dont les dispositions afférentes s'accompagneront d'actions de mise en valeur et d'une sensibilisation sur la préservation de l'environnement.

De même, la prise en compte du cadre villageois se trouve souligné par :

- l'intérêt patrimonial de l'ancienne « Voie romaine » qui constitue un atout touristique et historique incontestable, notamment grâce à l'ouverture qu'elle procure sur le patrimoine sacré (chapelles Sainte Anne, Saint Roch, Notre Dame des Sept Douleurs, église Saint Maurice). Au fil de sa mise en scène, elle rappelle aussi combien l'eau est ici, en haute montagne, un des éléments essentiels dans la vie des hommes, en permettant de profiter de la fontaine des Bardeaux, de celle de la Place Monte Grosso d'Asti, du lavoir situé derrière la mairie ...,
- la mise en valeur du patrimoine fortifié (Janus, Chaberton, Barrage rapide et moyens de défenses connexes situés dans le Bois de Sestrières, Gondrans ...) ou culturel (Maison du village, Office de tourisme, espace dédié à la géologie dans l'Espace partenaires, pour certain soutenu par l'intercommunalité au sein de différents programmes de territoire et de coopération européenne,
- la remise en état des ruelles et des chemins, la structuration des itinéraires piétonniers ...,
- le repositionnement de certains services publics (Gendarmerie nationale, Services techniques – ancienne station d'épuration, Siège de la Régie des Remontées Mécaniques, Installation d'enseignement et de pratiques golfiques, espaces d'accueil de la petite enfance, ...).

- **Maintenir une gestion économe du territoire.**

Cet objectif s'inscrit dans une démarche globale de développement durable engagée depuis déjà plusieurs années par la commune de Montgenèvre.

Pour la commune, la première mesure de préservation de son environnement réside dans la non consommation de nouveaux espaces naturels et des terres agricoles. En effet, le PLU concentrera l'ouverture à l'urbanisation sur la mobilisation d'espaces déjà prévus en réserves foncières au PLU antérieur.

- **Définir les meilleures conditions de déplacement**

Plusieurs perceptives participeront à atteindre cet objectif ;

- l'amélioration des déplacements (programmes de déneigement et de circulation, schéma des circulations piétonnières, maillage en peigne du réseau de navettes, conjonction harmonieuse des itinéraires VTT avec le développement des sentiers et la reconquête physique des petits chemins communaux, en particulier, au sein de l'espace aggloméré des villages ... ,
- l'anticipation quant à la réserve foncière nécessaire à rendre réalisable, dans le futur, un mode de déplacement alternatif pour la traversée du col jusqu'à la frontière italienne,
- le confortement des emplacements réservés nécessaires au prolongement de la déviation couverte et à la suppression totale des nuisances de la RN 94,
- le cadencement des flux internationaux au fil de plusieurs carrefours (Clot Enjaime, Chalmettes, Obélisque et Marmottes),
- le développement, à la suite de la construction du parking semi-enterré de l'Obélisque, de plusieurs autres espaces de stationnement harmonieusement répartis à partir de Clavière (Club du Soleil, Transalpin, Chalmettes...), dans la perspective d'une station dite « sans voiture »,
- la préservation du front de neige comme un espace vierge de toute construction ;
- la mise en lumière des portes d'accès au domaine « nature » (Durance et Chenaillet, vallon de la Doire et lac du Psychier, vallon des Baisses, Chalvet) en informant clairement sur la complémentarité des déplacements et leurs destinations ;

- **Conforter des liens de vie étroitement intégrés au cadre frontalier.**

De part leur situation, les communes de Montgenève et de Clavière ont su développer des liens de vie étroits qu'elles souhaitent encre renforcer, sous l'égide des deux Etats. Cette volonté se traduit par la création d'un Groupement européen de coopération transfrontalière, la prise en compte des compétences partagées dans les domaines des transports, de la culture, de l'éducation, notamment, ou encore la participation à l'organisation d'évènements communs. Fondés sur leurs expériences en la matière, leurs projets s'appuieront sur la mise en œuvre des différents programmes européens.

CHAPITRE 1 : MONTGENEVRE UN VILLAGE ET UNE QUALITE DE VIE A L'ANNEE

- 1- Favoriser l'emploi à l'année sur la commune
 - a. Soutenir la station et la diversification de l'offre touristique ;
 - b. Conforter le front commercial de la station ;
 - c. Favoriser l'ouverture de commerces et de services en particulier sur le front de neige mais également sur le reste des zones constructibles, dans le cadre de la conception multipolaire de la station ;
 - d. Ouvrir un pôle artisanal aux Alberts permettant de répondre à la demande locale.

- 2- Organiser une politique de l'habitat permettant à chaque Montgenévrais de se loger
 - a. Ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser ;
 - b. Mixité sociale des opérations d'aménagement avec la création de logements sociaux et de logements saisonniers.

- 3- Préserver et développer les équipements publics et les services
 - a. Développer les services à la petite enfance ;
 - b. Pérenniser les services au public existants (école, Poste, gendarmerie, services sanitaires...);
 - c. Renforcer l'offre en service (commerces, station service, espace ludique, ...).

- 4- Développer une politique relative à l'amélioration de l'espace public
 - a. Dans le cadre de la politique de plan d'alignement, prévoir un traitement des voiries et d'espace de repos (bancs...) et reconstituer l'épaisseur du tissu urbain existant grâce au traitement de la voirie transversale.
 - b. Création d'espaces publics et de rencontres au sein des différents secteurs de la commune (cas des Alberts...);
 - c. Poursuivre l'aménagement de l'espace public du front de neige (dessus de la tranchée couverte, traversées skieurs et liaisons piétonnes de part et d'autre de la route ; reconquête futures des espaces sans voiture....

CHAPITRE 2 : MONTGENEVRE UN VILLAGE – STATION / LE TOURISME COMME MOTEUR

- 1- Poursuivre l'amélioration du système économique touristique grâce à des objectifs permettant une meilleure qualité du produit ski et d'allonger les saisons touristiques
 - a. Liaison des domaines skiables Nord et Sud grâce à des éléments assurant la traversée de la RN 94 ;
 - b. Adaptation de l'Espace Chalvet : nouveau restaurant d'altitude, jardin des neiges et espaces enfants, site muséographique.... ;
 - c. Diversification de l'offre de loisir : consolider l'activité luge, centre de loisir et de remise en forme du Durancia, golf, zones de loisirs sportifs et ludiques, lac des Alberts

- 2- Soutenir l'offre de lits touristiques
 - a. Finalisation de la ZAC de l'Obélisque ;
 - b. Urbanisation de Clot Enjaime et de la Casette permettant une mixité de l'habitat dans sa forme comme dans ses fonctions ;
 - c. Amélioration d'aire d'accueil des campings cars ;
 - d. Soutien à la diversification de l'offre d'accueil du camping des Alberts.

- 3- Soutenir l'offre de services et de commerces
 - a. Conforter le front commercial de la station ;
 - b. Renforcer l'offre en service de proximité (commerces, station service, pressing, coiffeurs ...) afin de dédouaner la commune et les touristes de la dépendance à la ville centre de Briançon.

CHAPITRE 3 : ENVISAGER LE MONTGENEVRE DU XXIEME SIECLE DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I- PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER ET CULTUREL

1- Valoriser le patrimoine bâti ancien

- a. Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire au niveau des noyaux bâtis par la mise en place d'une réglementation particulière (centre ancien de Montgenèvre, hameau des Alberts) ;
- b. Mise en valeur du patrimoine fortifié, culturel et géologique : engagement de commune et de l'intercommunalité au sein de différents programmes de territoire et de coopération (géoparc, sites phares, ...), opération de valorisation des forts du Janus, des Gondrains ... ;
- c. Implication de la commune (pour le secteur des Alberts) dans l' « Opération Grand Site » mise en place sur la vallée de la Clarée : promotion de la charte architecturale et paysagère.

2- Développer en préservant l'équilibre entre espace naturel et espace bâti

- a. Sanctuariser les espaces naturels particulièrement sensibles (Janus, bois de Sestrière, vallon de la Doire, source de La Durance, La Plane, pyramide du Chenaillet ...) ;
- b. Restreindre les possibilités de constructions au sein domaine skiable par la définition de sous secteurs de tailles et de capacités limitées, tout en visant leur montée en gamme (restaurants d'altitudes, infrastructures autres que les remontées...) ;
- c. Préserver les rares espaces agricoles de l'urbanisation en particulier la plaine agricole des Alberts ;
- d. Hiérarchiser l'ouverture à l'urbanisation et optimiser la consommation d'espaces au sein des zones constructibles dans un souci de modération.

3- Maintenir les perspectives visuelles remarquables du paysage

La valeur environnementale et paysagère de la commune constitue un atout important de l'attrait touristique des territoires de montagne.

- a. Protection forte des prairies et espaces ouverts encadrant l'espace bâti ;
- b. Protection des perspectives visuelles sur les massifs et les points remarquables particulièrement visibles depuis les vitrines de la commune ;
- c. Prise en compte de la charte architecturale et paysagère de la vallée de la Clarée.

4- Préserver la qualité des eaux

- a. Gérer la ressource en eau potable et protéger les captages ;
- b. Restaurer et nettoyer les canaux ;
- c. Conforter la mise aux normes de l'assainissement ;

II ORGANISER LES DEPLACEMENTS DU XXIEME SIECLE AUTOUR DES MODES DOUX

1- Eradiquer le trafic routier des centres villages

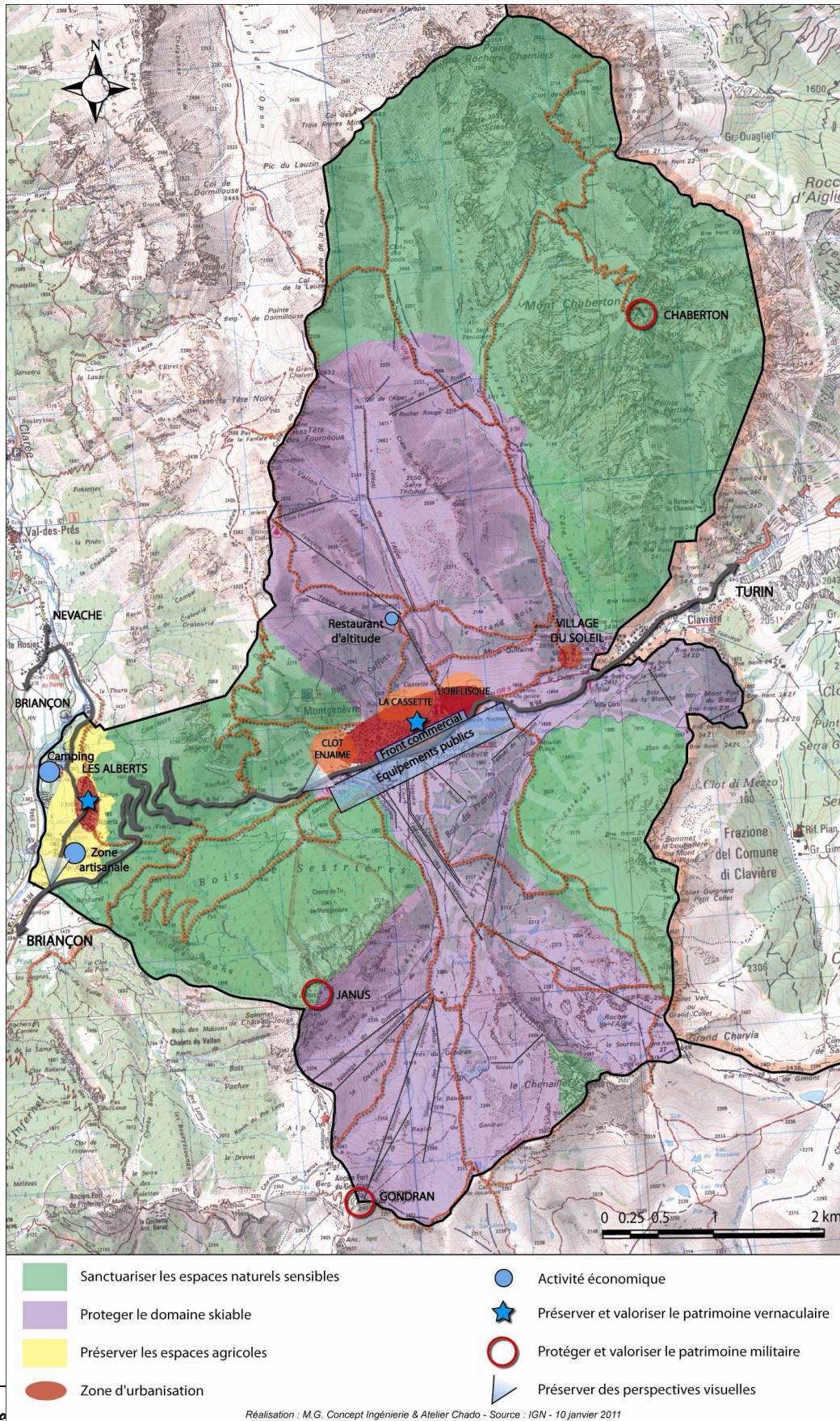
- a. Prévoir la réserve foncière nécessaire à rendre réalisable dans le futur un mode de déplacement alternatif pour la traversée du col jusqu'à la frontière italienne (Clot Enjaime-Clavière) ;
- b. Créer des espaces appropriés pour les transports en commun – notamment des espaces de retournement, mise en place d'un plan de circulation (circulation à sens unique...)
- c. Améliorer et organiser l'offre en stationnement en périphérie, en relais de déplacement en commun à l'intérieur de l'espace urbain et de la station ;
- d. Accompagner le développement d'offre alternative de déplacement extra communaux (bus, ferroviaire, extra ferroviaire via Briançon, Oulx et Modane ...) à destinations du tourisme mais également de la population locale (plan déplacement entreprise – collectivité, depuis Briançon, partenariats avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat, l'Europe ...)

- 2- Renforcer le réseau de cheminements piétons et organiser les pôles de convergences des différents modes doux
 - a. Réouverture des anciens cheminements dans le village, jonction avec les itinéraires de randonnées ;
 - b. Création de plateformes à la croisée des pistes, cheminements piétons, VTT et transport en commun et d'une signalétique adaptée

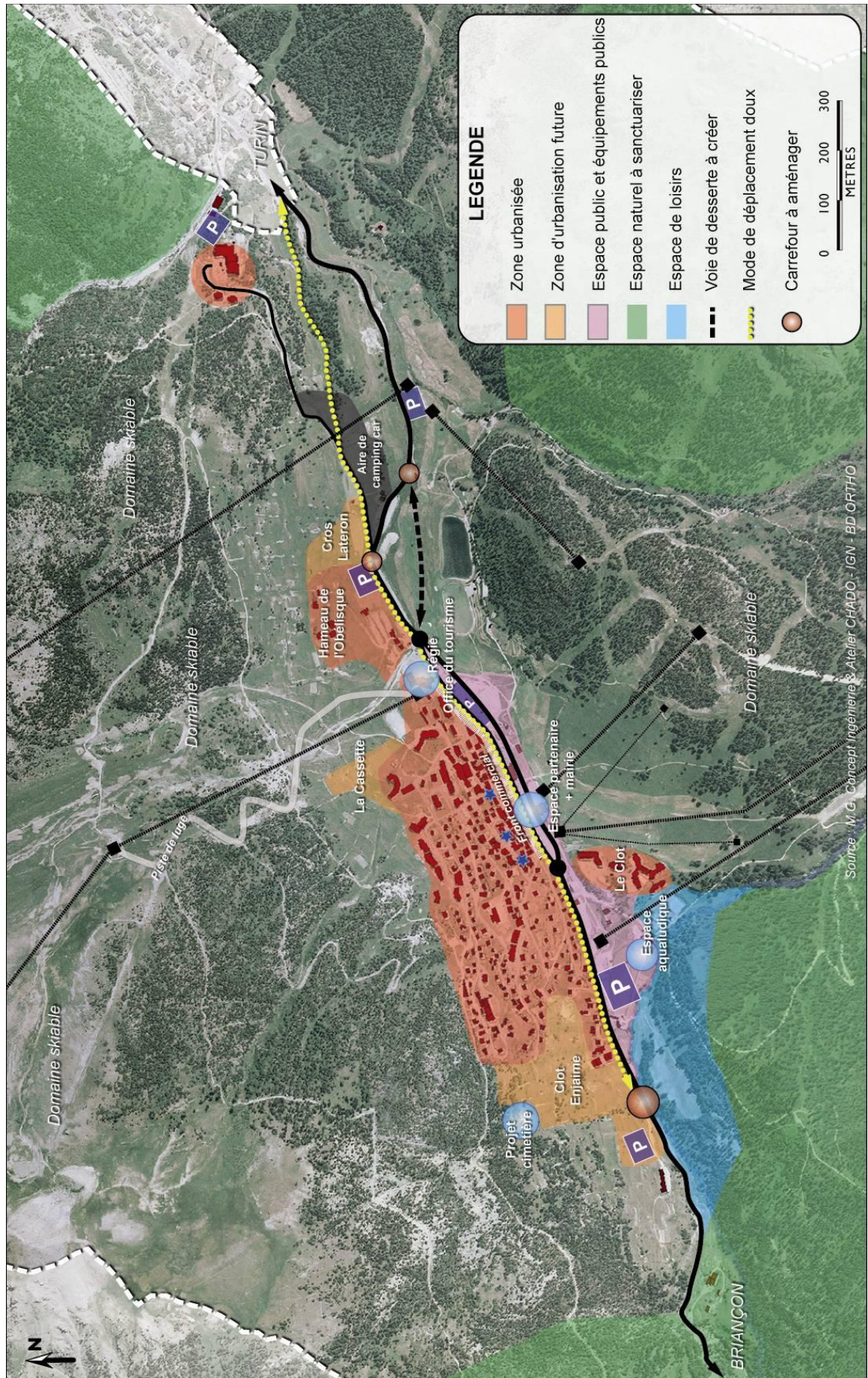
III S'ENGAGER DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- 1- Commune signataire de la charte de développement durable des stations de montagne
- 2- Mise en place et accompagnement de la démarche agenda 21
- 3- Mise en application du schéma directeur d'économie d'énergie

CARTE D'ORIENTATION GENERALE



ORIENTATIONS SECTEUR MONTGENEVRE STATION



ORIENTATIONS SECTEUR LES ALBERTS

